



CSN **PATINAGE ARTISTIQUE** **SYNCHRONISÉ**

La CSNPAS met en place, dans le cadre de ces projets 2026, un soutien technique aux équipes juniors N2, sous la forme d'un monitoring.

Il comprendra le déplacement d'un officiel d'arbitrage (TC ou TS). Les indemnités (4h d'intervention maximum), le déplacement et l'hébergement si nécessaire seront pris en charge par la CSNPAS.

Les repas restent à la charge du club.

Le choix de l'intervenant sera fait par la CNOA de manière optimale.

Afin d'anticiper au mieux sur cette organisation, merci de nous communiquer avant le 31 octobre 2025, le jour et les horaires disponibles pour cette intervention dans votre club. L'intervention devra impérativement avoir lieu entre le 5 janvier et le 8 février 2026.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

Agrément ministériel n°1391 | Siret : 775 722 580 000 62